

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le jeudi 8 septembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Etaient présents: HUCHEDÉ Irène, Tiphaine BAHIER, Alain DESERT, Anthony ROULLIER, Sylvie GEGU, Eudoxia JOUAULT, Christophe HERMAGNE, Franck HIVERT, ROCHER Jean-Luc

Etaient absents excusés : MALIN Anne-Sophie, (qui a donné procuration à Irène HUCHEDÉ)

Etait absent non excusé:

Formant la majorité des membres en exercice Monsieur Franck HIVERT a été élu secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU BOURG

L'appel d'offre s'est terminé le lundi 1^{er} août à midi, une commission s'est réunie pour l'ouverture des plis le même jour soit le lundi 1^{er} août à 14h à la mairie en présence de Christophe HERMAGNÉ, Tiphaine BAHIER, Anthony ROULLIER, Jean-Luc ROCHER et Eudoxia JOUAULT.

Nous avons reçus 3 plis PIGEON TP, SÉCHÉ, FTPB. Les prix ont été validés et certifiés par le cabinet Plaine Etude, et la proposition est faite de retenir l'entreprise SECHE, ayant obtenu la note la plus haute.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de retenir l'entreprise SÉCHÉ pour un montant de 279 842,45 €uros.

Des réunions de chantier seront prévues toutes les semaines avec un bilan par mois à des heures convenables pour que les conseillers puissent se libérer.

CENTRE DE LOISIRS

Une proposition de règlement est donnée à chaque conseiller, avec les tarifs suivants :

	QUOTIENT FAMILIAL INFERIEUR A 1000 €	QUOTIENT FAMILIAL SUPERIEUR A 1000 €
ACCUEIL MATIN ET SOIR	0.40 €	0.80 €
JOURNEE	8 €	10 €
DEMI-JOURNEE	5 €	7 €
MERCREDI APRES MIDI	4 €	5 €
REPAS	3.35 €	3.35 €

Une personne supplémentaire doit être recrutée à mi-temps en tant qu'animateur rémunéré sur la base de 321/340.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident le recrutement de Emmanuel RAIMBAULT sur l'indice brut 321 majoré 340.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les tarifs ci-dessus et apporte quelques modifications au règlement, sachant que celui-ci sera également revu par la directrice du centre de loisirs.

Les infos concernant le centre de loisirs circuleront sur le site Internet de la commune.

DIVERS

Madame le Maire propose un devis de Breillon Bertron pour la réparation de la débroussailleuse pour un montant de 434,07 €uros, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de demander un devis pour achat d'une débroussailleuse et chargent Christophe HERMAGNE du bon déroulement de ce dossier.

Madame le Maire propose des devis de la Lyonnaise des eaux pour le remplacement d'une trappe de compteur pour un montant de 1713,34 €uros ; un devis pour une reprise de canalisation et de deux branchements au chemin Poilbouc pour un montant de 3975,40 euros, ainsi que la création du chemin de Poilbouc pour un montant de 17 278.62 € par l'entreprise HOUILLOT. Les membres du conseil municipal à l'unanimité chargent Madame le Maire de signer ces devis.

Suite à la demande de Madame Monnier pour utiliser la salle des fêtes pour faire des cours de danse country le mardi de 18h à 19h, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'accepter cette utilisation de la salle moyennant un coût à l'année de 100 €uros.

POUR INFORMATION

Ouverture des plis concernant la construction du bloc sanitaires le Mardi 13 septembre à 17 h à la mairie.

Prochaine réunion le 20 septembre à 21H, le 18 octobre à 20H30